



Communiqué de la Direction Départementale des Territoires

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ des exploitants en place et ont fait l'objet de demandes d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la Direction Départementale des Territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale mentionné ci-après.

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	Identité des propriétaires	Identité de l'exploitant en place ou antérieur	Motif de la demande	Date limite de recueil des candidatures en DDT
RENIER Ludivine	55200076	<p>Terres déjà exploitées par le GAEC DE SAINT GREGOIRE : DOMBASLE EN ARGONNE 8ha 40a 30ca (parcelles ZC03-04-17 - ZE12-13-14-56-57) – JOUY EN ARGONNE 168ha 66a 26ca (parcelles ZA04-14-15-16 – ZB02-08-09-10-16-17-18-20-21-24-27-32-33-37-40 – ZC06-29-30-53 – ZD16-20-32-36-37-38-39-47-49-53-54 – ZE12-14-50-51-88-89-90-93-94-95) – NIXEVILLE BLERCOURT 0ha 31a 35ca (parcelle 056ZB43)</p>	177ha 37 a 91ca	BLANDIN Denis, RENIER Angeline, BLANDIN Guy/Rolande, BLANDIN Viviane, BLANDIN Bernadette, LECLAIRE Yvon, LECLAIRE Yvon/Maryline, Ind. BLANDIN Bernadette/Guy, Ind. BLANDIN Bernadette/Denis, Ind. BLANDIN Denis, Ind. RENIER, Ind. BLANDIN/RENIER, Ind. BLANDIN Viviane, Ind. BLANDIN/LECLAIRE, Ind. BLANDIN José, MARCHAL Christine et Ind. OUDET/LEMOINE/DE BIANCHI	GAEC DE SAINT GREGOIRE	Intégration de Mme RENIER Ludivine, sans capacité professionnelle, sans apport de foncier au sein du GAEC DE SAINT GREGOIRE transformé en SCEA	16 décembre 2020

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	Identité des propriétaires	Identité de l'exploitant en place ou antérieur	Motif de la demande	Date limite de recueil des candidatures en DDT
LETURC Michel	55200098	ETAIN 3ha 74a 85ca (parcelle ZA09) – FOAMEIX ORNEL 0ha 18a (parcelle ZD31p) – MORGEMOULIN 62ha 51a 76ca (parcelles ZE08-38-39-40-43p-44p – ZH02p-03p-04-25-28-30-34p-35) Terres déjà exploitées par M. LETURC Michel : ETAIN 2ha 09a 98ca (parcelle ZB03) – FOAMEIX ORNEL 12ha 28a 10ca (parcelle ZE11) – MORGEMOULIN 11ha 01 a 40 ca (parcelles ZD17p – ZE15-16-41-42)	91ha 84a 09ca	LETURC Michel, GAEC DE LA HAIE, Ind. CHARLE/PREUD'HOMME, Ind. CHARLE/DERRE, GEORGE Edouard, Ind. PREUD'HOMME, Ind. LETURC, Conseil Départemental de la Meuse, LETURC Joanna, LETURC Michel/Joanna et Commune de MORGEMOULIN	GAEC DE LA HAIE	Réinstallation en individuel suite à la dissolution du GAEC DE LA HAIE	16 décembre 2020
GAEC DE JUBERUPT	55200101	Terres déjà exploitées par le GAEC DES CHAMPES : COUSSEY (88) 13ha 91a 20ca (parcelle ZK06) – FREBECOURT (88) 6ha 32a 40ca (parcelles ZH88-89) – GOUSSAINCOURT 10ha 69a 30ca (parcelles ZB02 – ZE07-08-50) – NEUFCHATEAU (88) 12ha 50a 40ca (parcelle ZD02) – NEUVILLE LES VAUCOULEURS 28ha 38a 31ca (parcelles ZC36-37-66-69 – ZD13-14) – PAGNY LA BLANCHE COTE 5ha 90a 50ca (parcelle ZD09) – SAUVIGNY 127ha 30a 27ca (parcelles B112-113-114-115-116-117-118-119-120-575 – ZA06 – ZB03p-04p-05-06 – ZC49-52p-53-55-56-60 – ZD13-15-19-31-32-33-35-36 – ZE79-80-81-82-83-84-85-107 – ZH01-02-42 – ZK01-02-15-16-17-21-33 – ZL15-17-18-19-23-27-28-40-41-42-43)	205ha 02a 38ca	MORLOT Florent, LANGARD Elodie, Ind. JOYEUX/ROBIN, Ind. LANGARD, Ind. MORLOT, MORLOT Joël, MORLOT Joëlle, MORLOT Daniel, Ind. JOYEUX, JOYEUX Michel, Ind. SACQ Régis, Ind. SACQ Céline, SACQ Fabienne, VINCENT Jacqueline et GAEC DES CHAMPES	GAEC DES CHAMPES	Agrandissement de l'EARL DU SABBAT avec fusion-absorption du GAEC DES CHAMPES, intégration de M. MORLOT Florent. L'EARL sera transformée en GAEC	16 décembre 2020

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : www.meuse.gouv.fr ou par téléprocédure)

Seules les candidatures déposées avant la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes.

Le dossier déposé incomplet devra avoir été complété dans un délai de 1 mois suivant le recueil de la candidature.